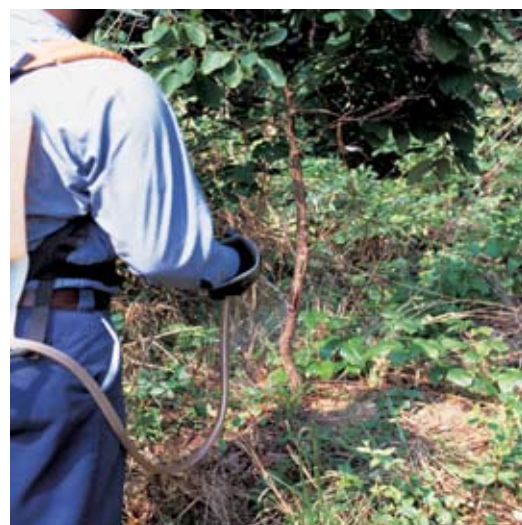


# DEBROUSSAILLANT EAJ - Gamme désherbants

## DÉBROUSSAILLANT PUISSANT POUR PLANTES LIGNEUSES, BROUSSAILLES, RONCES, ORTIES...



- **En une seule pulvérisation, détruit progressivement et définitivement la plupart des espèces ligneuses, semi-ligneuses ou herbacées à grand développement.**
- **Evite l'arrachage fastidieux et coûteux, il assure sans efforts l'entretien et la propreté des talus, abords...**
- **Action systémique et foliaire : absorbé par les feuilles et véhiculé dans toute la plante jusque dans les racines.**
- **Action sélective : ne détruit pas les graminées.**
- **Emploi autorisé jardins.**
- **Economique : dose d'usage à 1,5%.**
- **Homologation AMM N° 2030332.**

### CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES :

- Liquide jaune orange. Sans odeur.
- S'émulsionne dans l'eau en donnant un lait blanc (concentré émulsionnable EC).
- Densité à 20°C : 1,01 environ.
- pH du produit dilué à 10 g/L : 4,16.
- Point d'éclair (ISO 3679) : 87,5°C.
- Contient 2,4 D : 240 g/L, Dichlorprop-p : 120 g/L (sous forme ester ethyl hexyl).
- Ne présente aucune persistance d'action dans le sol.
- Détruit les espèces dicotylédones herbacées, ligneuses, semi-ligneuses (érable, cornouiller, robinier, chêne, ajonc, ronce, genêt, épine noire, panais, sureau yèble, lamier blanc, armoise, ortie, chardon).

### SECURITE / ENVIRONNEMENT :

- A.M.M. N° 2030332 Nufarm.
- Dangereux : respecter les précautions d'emploi.
- Eviter de rejeter le produit concentré dans l'environnement (essayer d'utiliser la totalité aux doses préconisées).
- Faire retraiter l'emballage par un prestataire agréé (Adivalor).

### MODE D'UTILISATION :

- Appliquer du printemps (lorsque les feuilles sont sorties) au début de l'été, pendant la période de végétation active, ou à l'automne, en période de descente de sève.
- Pour les autres périodes, l'efficacité est un peu ralentie (traiter toujours en dessous de 25 °C).
- Diluer 1,5 litres de **DEBROUSSAILLANT EAJ** pour 100L d'eau (mouillage : 1000 L/ha selon la végétation à détruire). Appliquer uniformément sur le feuillage des plantes à détruire jusqu'à la goutte tombante.
- Traiter selon la nature, la hauteur et la densité de la végétation à détruire, de façon à obtenir une pulvérisation directe et pénétrante.
- Rincer abondamment les appareils à l'eau + détergent, après utilisation ; ne pas évacuer les eaux de rinçage à proximité des sources, puits, rivières, égouts.
- Attendre un mois avant de semer à nouveau.
- DRE : 6 heures, ZNT : 5 mètres.

**Doses et usages :** Traitements généraux - Dévitalisation de broussailles : **1,5 %**.  
Forêt - Désherbage - Avant Plantation : **1,5 %**.